

COMMENT SOIGNER SOI-MÊME
LES PETITES BLESSURES OU LÉSIONS

Nous avons déjà fait ressortir antérieurement qu'il est absolument nécessaire, pour nos cultivateurs, de soigner immédiatement les petites blessures qu'ils se font si facilement au cours de leur travail, afin d'éviter ainsi toute complication. Voici quelques conseils pratiques que donne à ses membres l'organe de l'Union du Sud-Est des Syndicats Agricoles de France.

Coups avec un couteau, une faux, une serpe,

1928

MAI

SOLEIL LUNE

Lev.	Cou.	Lev.	Cou.
4 20	7 21	3 55	6 25
4 19	7 22	4 27	7 50
4 18	7 23	5 05	9 11
4 17	7 24	5 53	10 22
4 16	7 25	6 52	11 21
4 15	7 26	8 00	Mat.
4 15	7 27	9 11	0 08

V 18 S. Venant, martyr.
S 198. Pierre Célestin, pape et confesseur.
D 20 Dim. dans l'octave de l'Ascension.
L 21 S. Jean Népomucène, martyr.
M 22 S. Isidore le Laboureur, confesseur.
M 23 S. Yves, confesseur.
J 24 NOTRE-DAME AUXILIAIRICE.

des verres cassés. Enlever soigneusement les débris qui peuvent rester dans la plaie et faire ensuite un pansement. Pour peu que la coupure soit étendue, il vaut mieux la faire recoudre par le médecin; la guérison est plus rapide, la cicatrice beaucoup moins visible.

Quand une coupure ou plaie suppure, il faut la laver souvent à l'eau bouillie, encore bien chaude, ou tout autre liquide ordonné par le médecin, mais ne pas y mettre d'onguent ou de pommade non ordonnée. Les pommades pour "faire tirer" enveniment les plaies. — à suivre.

Page de la Coopérative Fédérée de Québec.

Coopération et classification

La Commission Royale des Pêcheries endosse
et recommande le programme de nos
Coopératives de pêcheurs

Nos pêcheries viennent d'être l'objet d'une enquête de la part d'une Commission Royale que l'on avait spécialement nommée à cet effet.

Le rapport, que l'on a rendu public ces jours derniers, présente un intérêt tout particulier pour les coopérateurs de la Province de Québec ainsi que pour les membres de la Coopérative Fédérée, parce que quelques-unes des recommandations les plus importantes que contient le rapport en question, sont basées, en grande partie, sur des constatations faites chez nous dans nos coopératives de pêcheurs de la Gaspésie.

Après avoir repassé les différentes phases de l'industrie de la pêche la Commission aborde la question de la vente des produits, sur laquelle elle fait des considérations dont nous ne désirons relever que les plus importantes.

On déplore le trop grand nombre d'intermédiaires qui existent entre le pêcheur et le consommateur, lesquels recourent à des pratiques dont les producteurs et les consommateurs se trouvent à souffrir. La grande marge qui existe entre les prix que reçoivent les premiers et ceux que paient les derniers prouve que les intermédiaires s'approprient des profits dont la nécessité n'est guère en proportion des services rendus.

Un contact plus direct entre producteurs et consommateurs éliminerait une foule d'intermédiaires inutiles et permettrait aux uns de recevoir plus pour leurs produits pendant que les autres paieraient moins cher ce qu'ils achètent.

Le besoin de la coopération, dit-on dans ce rapport, est pressant. "Elle est absolument et immédiatement essentielle, si l'on veut voir prospérer cette industrie importante de nos côtes."

C'est l'unique moyen dont on puisse se servir pour améliorer les conditions qui sont faites à ceux qui dépendent de cette industrie pour gagner la vie de leur famille. Tenter d'améliorer nos facilités de vente par d'autres voies que celles que nous offre la coopération, serait s'exposer, à coup sûr, à un échec presque certain; on ne peut songer à améliorer la qualité des produits tant que les acheteurs ne feront pas eux-mêmes la classification, tant qu'ils ne baseront pas sur celle-ci les prix qu'ils paieront pour les produits. Et ceux-ci trouvent beaucoup trop de profit à ne pas tenir compte de la classification pour que l'on puisse compter sur eux pour faire quoique ce soit dans ce sens.

Les pêcheurs ne peuvent donc compter que sur eux-mêmes et sur leurs coopératives pour prendre les différents moyens qui leur permettront de retirer de leur industrie tout ce qu'ils sont en droit d'en attendre. La coopération est le seul moyen dont ils puissent se servir pour se soustraire à l'exploitation dont ils sont l'objet; c'est par elle seule qu'ils peuvent en venir à obtenir la pleine valeur pour leur produit.

Monseigneur Ross avait bien compris tout le sens de la Coopération lorsqu'il y a cinq ans, il demandait à la Coopérative Fédérée de faire, pour les pêcheurs de la Gaspésie, ce qu'elle avait déjà fait pour les cultivateurs de la Province. Et le succès que cette société a remporté avec ses neuf coopératives locales, qui couvrent la presque totalité des centres importants de pêche de la Gaspésie, démontre amplement l'efficacité du système qu'elle a été la première à appliquer au Canada.

Ce n'est d'ailleurs pas la première fois que la Coopérative Fédérée de Québec aura été l'instigatrice de mouvements semblables que l'on aura copiés ailleurs.

N'est-ce pas elle, en effet, qui a lancé, pour la première fois au Canada, l'idée de la classification des produits laitiers, classification que le Gouvernement Fédéral quelques années plus tard, rendait obligatoire pour tout le pays? N'est-ce pas encore elle qui a donné l'idée des fameux "Livestock Pools" de l'Ontario et des provinces de l'Ouest canadien, qui n'ont pas cru mieux faire que de prendre, de toutes pièces le système dont la Coopérative Fédérée avait fait un succès. Et que d'autres exemples ne pourrait-on pas donner de ce que la Coopérative et la coopération ont fait pour les cultivateurs de Québec; pour ne mentionner que quelques-uns, relevons le miel, le sucre et le sirop d'érable, les bluets du Lac St-Jean, les dindons de Charlevoix, etc.

Les recommandations que fait la Commission Royale des Pêcheries contribueront, croyons-nous, à mieux faire comprendre et surtout à mieux faire connaître les avantages de la coopération.

C'est en se basant sur des faits et des résultats que ces enquêteurs, dont la compétence ne peut être mise en doute, recommandent à nos gouvernants de faire en sorte que la coopération et les coopératives puissent donner aux pêcheurs les moyens qui leur faciliteront la vente de leurs produits. Ils ont réalisé de quelle précieuse assistance pouvait

être la coopération, non seulement pour la vente, mais aussi pour la préparation, la conservation du poisson ainsi que pour l'amélioration de la qualité de ces produits, grâce à la classification faite en coopération.

Le relevé des résultats obtenus par les coopératives de la Gaspésie fait voir que les prix se sont améliorés dans des proportions surprenantes. N'avons-nous pas vu certains poissons se payer 50, 100 et voire même 200% plus cher que ce à quoi les pêcheurs étaient habitués et, dans la plupart des cas, ces augmentations n'ont provoqué aucun changement dans les prix que payaient les consommateurs tant étaient élevés les profits que faisaient les intermédiaires.

Ce ne sont là que quelques-uns des avantages qui font dire à la Commission Royale que nos Gouvernants devraient encourager la coopération, non seulement en nommant des spécialistes spécialement préparés pour la propagande des idées et de la pratique de la coopération, mais encore en aidant financièrement à l'organisation et au maintien des coopératives.

Nous ne pouvons que souhaiter que les recommandations faites par cette commission atteignent le but que l'on se proposait en les formulant.

L'expérience de nos coopératives locales de la Gaspésie démontre que ces organisations ont généralement un début difficile, car les gens à qui l'on s'adresse se trouvent parfois dans des conditions qui leur rendent gênante leur adhésion à la coopération, car nombre de liens et d'obligations les lient à ceux avec qui ils faisaient affaires antérieurement et il n'y a pas de doute que l'intervention du Gouvernement, au moyen d'octrois ou d'aides financières, diminuerait considérablement les difficultés des débuts.

Et il ne faudrait pas compter sans les obstacles que sait susciter la critique; a-t-on jamais vu une coopérative qui n'ait pas ses détracteurs?

La vente de nos produits laitiers

Dans une lettre que l'inspecteur général des beurseries et fromageries adressait dernièrement à ses Inspecteurs qu'il dirige, il disait ce qui suit de la Coopérative Fédérée:

"Le mode de vente des produits laitiers fait aussi partie de la surveillance générale qui vous est confiée. Nul autre que l'Inspecteur est en état de mieux connaître le meilleur. Les bienfaits incalculables que la Coopérative Fédérée a rendus à l'industrie laitière sous tous les rapports, depuis sa fondation, bienfaits qui ne peuvent être ignorés des inspecteurs, doivent suffire à vous faire choisir sans hésitation et à recommander le mode de vente par son entremise."

Les services que la Coopérative Fédérée a rendus à la classe agricole de notre Province sont trop connus pour qu'il soit nécessaire d'y ajouter aucun commentaire aux paroles encourageantes que veut bien dire M. Cayer à notre adresse. Sa longue expérience dans la production et la fabrication du beurre et du fromage, contribue à donner à ses paroles une autorité et un poids incontestables.

Est-ce une proposition payante pour une maison d'affaires que celle d'annoncer dans les journaux?

Ce problème a été soumis il y a quelques mois à un médium désintéressé — le Service des Assurés de la Metropolitan Life — par l'Association des Hommes d'Affaires des Etats de la Nouvelle-Angleterre, avec prière de faire une enquête sur le sujet. Afin de faire un relevé profond et étendu, la Compagnie a visité et étudié le cas de chaque maison d'affaires importante dans le territoire, afin de se rendre compte de visu de ce qu'avait été la valeur réelle de l'annonce.

L'enquête a été longue, et on a recueilli d'intéressants renseignements. D'une façon générale, le fait a révélé que dans la grande majorité des cas où des maisons d'affaires avaient prospéré, on attribuait le succès obtenu, dans une large mesure, au fait qu'on avait "annoncé" librement mais intelligemment dans les journaux. Une maison d'affaires entre autres avait augmenté le volume de ses ventes de \$129,000 en 1912 à \$13,140,000 en 1926. Pendant cette période, cette maison avait augmenté son appropriation pour fin d'annonces, de \$2,500 en 1914 à \$225,000 en 1926.

Il a été démontré par l'enquête que les hommes d'affaires importants avaient adopté la sage méthode de "l'annonce raisonnée" de préférence à "l'annonce du tir au hasard" qui a toujours eu pour résultat le fiasco. D'une façon générale, tous les hommes d'affaires qui ont été questionnés au cours de l'enquête, ont exprimé l'opinion que "l'annonce bien organisée et bien soutenue, doit infailliblement conduire au succès".

En présentant son rapport de l'enquête, la Metropolitan dit: "Bien qu'il soit difficile pour l'annonceur d'indiquer dans chaque cas la partie essentielle de l'annonce et celle qui justifie l'approbation consacrée à l'annonce, il se rend compte dans chaque cas que les résultats qu'il obtient le compensent largement des dépenses d'annonces. Tous les hommes d'affaires prospères de la Nouvelle-Angleterre admettent d'emblée que l'annonce est sans contredit une proposition payante".

NOTES

Les vaches laitières, au lieu de \$14 par tête. La valeur s'élève à \$14.

Le marché de produits agricoles importés. Les produits agricoles s'élève à \$14.

Pour la visite des plus diversifiés progrès a été excuser une prospérité.

Malgré la position machine à moteur diennes en 1927 et récemment publié canadien.

Voici le nombre de chevaux, 3,421,857 évalués à \$236,62 165, évalués à \$64 vage. Moutons, 3, à \$65,116,000.

Pour le tourisme automobile, le Do les genres de pays maritimes, forêts de prairies onduleuses grandes villes modifiables endroits de

Nous accusons la Ferme Expérimentale Ste-Marie, il convient, entre autres, de garder à cette Station de revient du développement la Grande occasion d'y

L'homme d'affaires la grande diversité commerciale de notre parmi l'un des produits Dans l'industrie hydraulique et for c'est-à-dire quelque le Canada offre un intérêt avisé.

Judicieuses remarques. "Laisse à ses propres naissances très utiles et stimulantes, d'une manière. "On y réussira. chapitre du technicien que l'on devrait se hâter l'ingénieur agricole. Il est nécessaire, l'agronome savoir comprendre qu pour les autres, pris de l'œil qui voit, l'intelligence garissent."

Notre chronique civile en Chine est Il y aurait déjà eu tout nous a donné que nous prisonniers b teurs un livre fermé Je crois qu'une chronique plus ou moins épique gagne par les jeunes St-Antoine."

N. de la R.—Not qui se fera sans doute

En autant que comparativement qui se soient conformés pour l'admission du requiert que cent personnes ne soit accordé un pe temporaires seront c seront émis le 1er j